

Initiatives ministérielles

États-Unis l'impôt américain sur les successions. Parallèlement, les Américains peuvent déduire de l'impôt sur les successions exigé par les États-Unis l'impôt sur le revenu versé au Canada.

J'ai couvert les deux principales modifications qu'on va pouvoir ratifier grâce à ce projet de loi. Cependant, il y a un autre aspect du protocole sur lequel je voudrais examiner brièvement. Il s'agit des paiements de sécurité sociale versés par un pays à une personne qui réside maintenant dans un autre pays. En vertu de la convention existante, ces paiements ne sont pas imposables dans le pays d'origine. En d'autres termes, les prestations au titre de la sécurité de la vieillesse ou du Régime de pensions du Canada à un Canadien qui vit maintenant aux États-Unis ne sont pas assujetties à l'impôt canadien et seulement la moitié de ces avantages sont imposables dans l'autre pays en cause. Une fois ce protocole ratifié, cependant, les prestations de sécurité sociale versées par un pays seront imposables seulement dans ce pays. Elles ne seront plus assujetties à l'impôt dans l'autre pays.

Je tiens à signaler qu'une fois le protocole ratifié, notre gouvernement proposera des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu pour appliquer à ces paiements les retenues d'impôt sur les non-résidents. Cela devrait prendre effet l'année prochaine.

Les questions que j'ai soulignées représentent les modifications de fond les plus importantes à la convention fiscale actuelle entre le Canada et les États-Unis. Cependant, permettez-moi de signaler certaines des modifications plus administratives que renferme également le protocole.

Une nouvelle disposition va faciliter l'application des règles touchant les dons de charité à des organismes exempts d'impôt de l'autre État.

Il est également question d'un mécanisme d'arbitrage pour le règlement des problèmes au sujet de l'interprétation ou de l'application de cette convention.

Le protocole renferme aussi un nouvel article prévoyant que les deux pays vont s'aider mutuellement à percevoir les impôts qui leur sont dus et qu'ils vont améliorer l'échange de données fiscales entre eux.

Ce sont de petites mesures, qui sont cependant utiles pour améliorer la capacité de notre pays de percevoir les impôts dus, chose que le ministre des Finances, dans le budget de février, s'est engagé très clairement à faire.

En conclusion, je voudrais dire que le projet de loi S-9 est le résultat de négociations très sérieuses entre le Canada et les États-Unis et je demande à la Chambre de souscrire à cette mesure le plus tôt possible.

[Français]

M. Pierre Brien (Témiscamingue, BQ): Monsieur le Président, en ce qui touche le projet de loi S-9 visant à modifier la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis qui a été conclue le 31 août 1994, il ne nous apparaît pas y avoir de problèmes majeurs quant à ces modifications qui sont apportées à une convention fiscale qui a été signée initialement avec les États-Unis, en 1980, si je ne me trompe pas, qui été modifiée deux fois par la suite, en 1983 et en 1984. Donc c'est la troisième fois qu'on modifie cette convention fiscale pour l'améliorer dans le temps et pour s'assurer aussi de favoriser au maximum les échanges entre le Canada et les États-Unis. Je reviendrai sur

ces relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, les autres pays ou les autres partenaires commerciaux, vers la fin de mon discours.

Évidemment je ne peux pas m'empêcher, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis la rentrée parlementaire, de souligner que nous sommes à discuter d'agendas législatifs extrêmement minces: très peu de projets de loi, beaucoup de projets de loi très peu litigieux ou avec très peu d'incidence à court terme. On écoute, autrement dit, le «stock» qui était sur la table.

• (1310)

On se serait attendu à cette rentrée parlementaire de pouvoir discuter de réformes annoncées par le gouvernement, mais qui ne sont toujours pas là, celles de l'assurance-chômage, du Régime de pension de vieillesse, du Fonds d'investissement en ressources humaines et aussi celles qu'on attend toujours puisque l'engagement électoral du Parti libéral nous dit qu'on va modifier la TPS d'ici deux ans. Il ne reste pas beaucoup de temps, on y arrive. On doit maintenant constater que cela ne sera pas fait, mais il n'y a absolument rien sur la table dont on puisse discuter qui nous permette de croire que cela sera fait avant les deux autres prochaines années.

Comme on n'a pas ces sujets sur la table, on discute des projets de loi qui sont là, mais on peut quand même déplorer qu'un gouvernement qui dit se préoccuper d'emploi, qui dit se préoccuper des vrais problèmes, ne mette que peu de choses sur la table pour les Canadiens et pour les Québécois pour qu'on puisse discuter de l'avenir économique et social tel que vu par ce gouvernement. Donc on discute d'autres sujets importants. C'est quand même important, les conventions fiscales, je ne le nie pas, mais on aurait aimé pouvoir avoir d'autres sujets sur lesquels discuter.

Je vais revenir sur cette convention et sur les conventions fiscales en général. L'objectif des conventions fiscale est d'éviter la double imposition, éviter qu'un même revenu soit imposé deux fois dans des pays différents lorsqu'on a des investissements ou des placements faits à l'étranger. Donc, cela permet de favoriser la libre circulation des capitaux, sans créer d'obstacle fiscal à faire des investissements dans d'autres régions. Cela va dans le courant de plus en plus puissant à travers le monde de libre circulation des capitaux. C'est une bonne chose, cela permet de mettre les ressources dans les endroits les plus efficaces possible de façon à améliorer notre utilisation des ressources assez souvent rares et limitées, et avec le temps cela pourra nous permettre d'améliorer notre système économique, bien sûr si on est capable d'intégrer les autres composantes.

Donc, le fait d'éviter la double imposition et de s'assurer qu'on ne crée pas de contrainte fiscale favorise donc les échanges entre les pays. Les échanges entre le Canada et les États-Unis sont de plus en plus forts, de plus en plus importants. D'ailleurs, les échanges entre le Québec et les États-Unis sont aussi en croissance importante, et davantage depuis l'adoption du traité de libre-échange, massivement supporté par les Québécois et les Québécoises, qui en avaient d'ailleurs été les investigateurs. C'est donc un courant très puissant.

On sait que le commerce nord-sud, le commerce entre le Canada et les États-Unis, le commerce entre le Québec et les